

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 11

L'An Deux Mil Vingt Cinq,  
Le 7 avril à 18 heures 30 minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,  
Dûment convoqué le 26 mars s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. Germain HENNION, Maire.

PRÉSENTS : M. BONNET Jean-Jacques, M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE Marylène, Mme MANICOT Lysiane, Mme MARTINE-SINGER Joana, M. MORISSON Benoît, M. MOUSSET Nicolas, M. PORTAL Olivier, M. RICHARD Arthur.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme PELON Amélie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène LEMOUÉE

Monsieur le maire ouvre la séance à 18H36.

Assistait à la réunion, Madame DUBARD, secrétaire de mairie.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 février 2025 et signent la dernière page.

Il convient de préciser que Monsieur Arthur RICHARD est arrivé en cours de réunion.

### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Champdolent ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Champdolent ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant les éléments susvisés et après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à huit voix pour et une abstention, Monsieur le maire ayant quitté la pièce et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Champdolent,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires et interventions en séance :

Néant

## DÉLIBÉRATION PORTANT AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Germain HENNION, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 7 avril 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024  
**Constatant** que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	75 249,33 €
- un excédent reporté de :	49 726,77 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>124 976,10 €</b>
- un excédent d'investissement de :	7 202,59 €
- un déficit d'investissement reporté de :	-62 550,22 €
- Restes à réaliser	- 2 338,06 €
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>-57 685,69€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de l'année 2024 de la façon suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : EXCÉDENT	124 976,10 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	- 57 685,69 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	67 290,41 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	- 57 685,69 €

Commentaires et interventions en séance :

Néant

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3122-5 et suivants ;

**Vu** l'instruction budgétaire M57 ;

**Considérant** la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE à 9 voix pour et 1 abstention** de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les appliquer de la manière suivante :

	2024	2025
Taxe foncière bâti	38,13%	38,13%
Taxe foncière non bâti	30,48%	30,48%
Taxe d'habitation	10,26 %	10,26 %

- Le produit fiscal attendu est de 133 455 €
- La recette sera inscrite à l'article budgétaire 73111 du Budget Primitif 2025

Commentaires et interventions en séance :

Néant

## DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3122-5 et suivants ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** le compte financier unique 2025 ;

Sur rapport de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'arrêter le Budget Primitif 2025, tel que présenté en annexe, fixé en dépenses et en recettes à **567 622,64 euros** dont :

<b>Section d'investissement</b>	<b>191 253,75 €</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>376 368,89 €</b>

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents dans la limite des crédits votés par le Conseil Municipal.

Commentaires et interventions en séance :

Néant

## ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2025, présentés par les associations ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'attribuer et de verser, une subvention aux associations suivantes :

PROPOSITIONS SUBVENTIONS	2024	Demandé 2025	Proposé 2025
Association des parents d'élèves	250 €	250 €	250 €
FNACA	30 €	40 €	40 €
Fondation du patrimoine	70 €	100 €	70 €
Le Marché de l'espoir	50 €	100 €	100 €
ACCA Champdolent (chasse)	200 €	200 €	200 €
RPC Bords Champdolent	200 €	200 €	200 €
MAM "A la Bords d'âge"	-	1 000 €	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>800 €</b>	<b>-</b>	<b>910 €</b>

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents.

Commentaires et interventions en séance :

Néant

## TRAVAUX DE VOIRIE 2025 ET DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission voirie a identifié et priorisé les travaux de voirie à effectuer cette année. Il est proposé de réaliser les travaux d'amélioration de plusieurs voiries, de reprendre du marquage au sol et remise en état de chemins blancs.

Des travaux de PATA seront également réalisés sur la commune.

**Vu** les devis présentés par les différentes entreprises pour la réalisation de ces travaux :

Lieudit	Descriptif des travaux	SAS MARCHAND TTC	SYNDICAT DE VOIRIE 17 TTC
Les Rousseaux (VC 3)	Débernage, balayage, reprofilage et cloutage	13 081,80 €	24 036,42 €
Les Vinsons (VC 22-23)	Débernage, balayage, réparation et cloutage	5 184,00 €	13 520,74 €
Les Fontenelles (VC 25)	Débernage, balayage, réparation et cloutage	11 788,20 €	28 201,38 €

Les travaux de PATA sont valorisés de la façon suivante :

→ Syndicat de voirie 17 : 2 079,20 € HT, soit 2 495,04 € TTC ;

Les travaux de marquage au sol sont valorisés de la façon suivante :

→ Moquette et Pierre 17 : 755,96 € TTC, TVA non applicable.

→ Les travaux de remise en état de chemins blancs seront réalisés à hauteur de 6 000 € TTC soit 5 000 € HT maximum par l'entreprise SAS MARCHAND.

**Après étude et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** les devis présentés par l'entreprise MARCHAND pour un montant total de 30 054 € TTC, soit 25 045 € HT ;
- **ACCEPTÉ** l'opération de remise en état de chemins blancs réalisée par l'entreprise MARCHAND pour un montant maximum de 6 000 € TTC, soit 5 000 € HT ; **ACCEPTÉ** le devis présenté par MOQUETTE ET PIERRE 17 pour les travaux de marquage au sol à hauteur de 755,96 € TTC, TVA non applicable ;
- **ACCEPTÉ** le devis du Syndicat de voirie 17 pour la réalisation de travaux de PATA à hauteur de 2 495,04 € TTC, soit 2 079,20 € HT ;
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention de 40 % du montant HT des travaux dans le cadre du dispositif départemental au titre de la voirie accidentogène ;
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention de 50 % du montant HT des travaux dans le cadre des amendes de police ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2025.

Commentaires et interventions en séance :

*Un élu demande à ce que l'on se renseigne sur le réseau pluvial qui passe sous l'autoroute car la pluie creuse la route à ce niveau.*

## **RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE SALLE DES FÊTES EN LOGEMENTS LOCATIFS – CHOIX DES BUREAUX D'ÉTUDES FILIÈRE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET ÉTUDE DU SOL et CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA CRÉATION D'UN GALTA AUX ATELIERS POUR LE STOCKAGE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le projet de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes menée en lien avec le CAUE et le SEMDAS a été validé en séance de conseil municipal du 7 mai 2024.

Afin de déterminer la meilleure option en matière d'aménagement et de choix de filière d'assainissement non collectif, il convient de nommer les bureaux d'études compétents en la matière. Monsieur le Maire présente les devis reçus dans ce cadre :

Mission proposée	Impact Eau Environnement		NCA Environnement		GINGER CEBTP	ASTEEN ENVIRONNEMENT
	Étude filière assainissement non collectif		Étude filière assainissement non collectif		Étude géotechnique	Étude géotechnique et étude filière assainissement non collectif
	Avec mini-pelle	Sans mini-pelle	Avec mini-pelle	Sans mini-pelle	-	-
Coût total HT	830,00 €	560,00 €	1 300,00 €	900,00 €	2 280,00 €	2 940,00 €
TVA	166,00 €	112,00 €	260,00 €	180,00 €	456,00 €	588,00 €
<b>Coût TTC</b>	<b>996,00 €</b>	<b>672,00 €</b>	<b>1 560,00 €</b>	<b>1 080,00 €</b>	<b>2 736,00 €</b>	<b>3 528,00 €</b>

Les travaux devant démarrer d'ici la fin de l'année 2025, il convient de prévoir la construction d'un galta aux ateliers municipaux afin de stocker le matériel entreposé dans cette salle jusqu'alors.

Seule l'entreprise Alain BRIS nous a transmis une proposition commerciale pour 13 200 € TTC, soit 11 000 € HT.

**Vu l'analyse de ces offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** de retenir Asteen Environnement pour la réalisation de l'étude géotechnique et l'étude pour le choix de la filière d'assainissement non collectif pour ce projet ;
- **ACCEPTE** le devis présenté à hauteur de 2 940 € HT, soit 3 528 € TTC
- **ACCEPTE** le devis d'Alain BRIS pour la réalisation du galta dans les ateliers municipaux afin de pouvoir déplacer le matériel entreposé dans la salle des fêtes jusqu'à présent ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les documents afférents et à lancer les différentes études nécessaires pour ce projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention départementale de 45 % + une majoration de 10 % du plan Départemental Vals de Saintonge pour l'agrandissement des ateliers municipaux ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront disponibles au Budget Primitif 2025.

Commentaires et interventions en séance :

*Néant*

## **CONTRAT ANNUEL POUR LE FAUCHAGE ET L'ÉLAGAGE LE LONG DES VOIES ET CHEMINS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune doit effectuer des travaux d'élagage et de broyage aux abords des routes.

Afin de soulager notre agent communal, suite au départ de Bruno MIGOT, il est proposé de mettre en place un contrat annuel avec une entreprise qui sera chargée de l'entretien des abords de routes et chemins en matière d'élagage et de broyage.

Un devis est présenté aux membres du Conseil pour la réalisation de ces travaux :

- SARL CPB pour 10 098 € TTC, soit 8 415 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le devis présenté par la SARL CPB pour un montant total de 10 098 € TTC, soit 8 415 € HT ;
- **ACCEPTE** le principe de mettre en place ce contrat annuel pour l'année 2025 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2025

Commentaires et interventions en séance :

*Néant*

## RÉFECTION DU PIGNON DU LOGEMENT LOCATIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux de réfection du pignon ont été validés par la commission Bâtiments qui s'est tenue le 13 février 2025.

Deux devis sont présentés aux membres du Conseil pour la réalisation de ces travaux :

- EIRL Jambrovic pour 3 532,01 € TTC, soit 2 943,34 € HT ;
- ENTREPRISE FONTAINE Valentin pour 2 574 € TTC, soit 2 340 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** le devis présenté par Valentin FONTAINE pour 2 574 € TTC, soit 2 340 € HT ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2025.

Commentaires et interventions en séance :

*Néant*

## RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE SALLE DES FÊTES EN TROIS LOGEMENTS LOCATIFS

**Vu** la délibération n°2024\_5\_22 du 7 mai 2024 approuvant le projet de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en logements communaux à loyers libres ;

**Vu** la délibération n°2024\_6\_27 du 24 juin 2024 approuvant le recours au SEMDAS dans le cadre de ce projet ;

**Vu** la délibération n°2024\_10\_66 du 21 octobre 2024 relatif au choix du Maître d'œuvre dans le cadre de ce projet ;

**Vu** la délibération n°2024\_12\_74 du 12 décembre 2024 approuvant le choix du géomètre en charge des relevés nécessaires dans le cadre de ce projet ;

**Vu** la délibération n°2025\_1\_2 du 24 février 2025 relatif aux compléments de prestations à effectuer le Maître d'œuvre, Éric FRAIRE et le cabinet de Géomètre AGT Cabinet Guillemet ;

**Vu** la délibération n°2025\_4\_13 du 7 avril 2025 visant à choisir les bureaux d'études en charge de l'étude pour le choix de la filière d'assainissement non collectif ainsi que l'étude du sol ;

Monsieur le Maire souhaite indiquer que le projet est toujours en cours d'étude par notre architecte. La 1<sup>ère</sup> esquisse a été validée, il est maintenant en attente des résultats d'études Assainissement et Sol.

Également, la commune a été invitée à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Verts dans le cadre de ce dossier.

Par conséquent, à ce jour, le plan de financement s'établit comme suit :

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis (à sélectionner dans le menu déroulant)	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	361 000,00 €	90 250,00 €	25,00 %
DSIL				
Fonds vert	Sollicité	361 000,00 €	90 250,00 €	25,00 %
Autre subvention Etat (à préciser)				-
Fonds européens				-
Conseil départemental	Sollicité	361 000,00 €	108 300,00 €	30,00 %
Conseil régional				-
Autres (à préciser)				-
<b>Sous-total</b>			<b>288 800,00 €</b>	
<b>Autofinancement (dont montant du prêt, le cas échéant)</b>			72 200,00 €	
<b>Coût HT</b>			<b>361 000,00 €</b>	

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le projet de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes avec la création de trois logements locatifs ;
- **AUTORISE** le dépôt de demandes de subventions auprès de l'État via la DETR, la DSIL et le Fonds Vert ainsi qu'auprès du Département de Charente-Maritime et du Conseil Régional si nous n'obtenons pas l'ensemble des fonds prévus dans le plan de financement prévisionnel ;
- **ATTESTE** que la commune bénéficie chaque année du versement du Fonds de Compensation de la TVA ;
- **INDIQUE** que son numéro de SIRET est le 211 700 851 00036 ;
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront disponibles au Budget Primitif 2025.

Commentaires et interventions en séance :

Néant

## RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE FOURRIÈRE POUR LE RAMASSAGE DES ANIMAUX ERRANTS EN 2025

Le Maire expose qu'il est nécessaire pour la commune de pouvoir bénéficier du service de ramassage des animaux errants en l'absence de fourrière sur notre territoire.

Il est donc proposé de reconduire la convention signée avec la SPA de SAINTES dont la cotisation s'élève à présent à 0,60 € par habitant, soit un montant total de 255 € pour l'année 2025.

**Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention avec la SPA de SAINTES pour le ramassage des animaux errants en 2025 ;
- **PRÉCISE** que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 255 € pour l'année 2025 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

Commentaires et interventions en séance :

Néant

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE DISSOLUTION 2024 POUR LE LOTISSEMENT

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique de dissolution pour l'année 2024 du lotissement de la commune de Champdolent ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2024 de dissolution du Budget Annexe « Lotissement » de Champdolent ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant les éléments susvisés et après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à huit voix pour et une abstention, Monsieur le maire ayant quitté la pièce et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de dissolution 2024 du Budget Annexe « Lotissement »,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires et interventions en séance :

*Néant*

## TRAVAUX SALLE DE LA BOUTONNE – PEINTURE ET POMPE À CHALEUR

*Les élus disent qu'il ne paraît pas pertinent d'effectuer ces travaux sur l'exercice 2025. L'enveloppe budgétaire sera tout de même réservée pour la salle de la Boutonne et notamment dans le cadre des travaux de remise en état du préau.*

## QUESTIONS DIVERSES

- ➔ Mme LEMOUÉE informe les membres du conseil que la chasse aux œufs programmée par l'APE pour Pâques aura lieu le 23 avril à Champdolent ;
- ➔ Les élus prennent connaissance du projet de panneau pour annoncer la présence d'une boîte à livres sur la commune. Il convient de l'adapter et la rendre plus lisible. Les élus disent également qu'il convient de mieux protéger la boîte à livre des intempéries. Également, il est demandé de faire réaliser des panneaux signalétiques reprenant les informations relatives au parcours de randonnée « Champfleury ». Un devis doit être demandé ;

- ➔ En ce qui concerne le camion Lokalité, il est proposé de diffuser l'information de son passage sur la commune auprès personnes âgées et isolées ;
- ➔ Mme LEMOUÉE informe les membres du conseil que la commune recevra l'exposition « **Histoires et mémoires en vals de Saintonge 1939-1945** » réalisée par le musée des Cordeliers à partir de recherches historiques et d'un appel à mémoire lancé à la population, qui retrace la vie et évènements liés à la Seconde Guerre mondiale. Cette exposition se tiendra dans la salle de la Boutonne du 7 au 18 juillet 2025. Un calendrier des permanences sera adressé aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

## Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2025 ;
- 2) Approbation du CFU 2024 de dissolution du Lotissement ;
- 3) Approbation du CFU 2024 de la commune ;
- 4) Affectation du résultat 2024 de la commune ;
- 5) Vote des taux d'imposition communaux 2025 ;
- 6) Vote du Budget Primitif 2025 ;
- 7) Subventions aux associations 2025 ;
- 8) Travaux de voirie 2025 ;
- 9) Choix du prestataire pour la réalisation des études filières assainissement et étude de sol dans le cadre du projet de la salle des fêtes ;
- 10) Convention fourrière 2025 ;
- 11) Devis pour la mise en place d'un contrat pour l'élagage et le broyage sur la commune ;
- 12) Devis pour la réfection du pignon du logement locatif ;
- 13) Travaux salle de la Boutonne (peinture, pompe à chaleur) ;
- 14) Modification de la délibération relative au projet de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes : modification du plan de financement ;
- 15) Questions diverses : pâques des enfants, pancarte boîte à livres, point sur l'activité de Lokalité (camion épicerie).

### SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

M. HENNION

M. BONNET

Mme BORNET

Mme LEMOUÉE

Mme MANICOT

Mme MARTINE-SINGER

M. MORISSON

M. MOUSSET

M. PORTAL

M. RICHARD